

APPEL DE LA PREFECTURE DU VAL D'OISE EN DIRECTION DES BENEVOLES

25 MARS 2020

Pour faire face aux conséquences sociales de la crise sanitaire du Covid-19, le gouvernement a développé une plateforme d'engagement qui centralise les besoins des structures publiques ou associatives (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) et la volonté d'engagement des concitoyens. Le ministère chargé de la jeunesse et de la vie associative, avec l'appui de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et de la mission réserve civique en son sein, met en œuvre cette mobilisation nationale des solidarités.

L'ensemble des Françaises et Français - majeurs, de moins de 70 ans - seront appelés à se mobiliser sur 4 missions reconnues prioritaires pour la Nation:

1. l'aide alimentaire et aide d'urgence : « je récupère et distribue des produits de première nécessité aux plus démunis (aliments, hygiène, ...), notamment dans les points habituels de distribution de repas ou auprès des centres d'hébergement d'urgence » ;
2. la garde exceptionnelle d'enfants : « je relaie les professeurs dans la garde des enfants de soignants dans les écoles ou au sein d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance » ;
3. le lien avec les personnes fragiles isolées : « je maintiens un lien (téléphone, visio, mail, ...) avec des personnes fragiles isolées (âgées, situation de handicap, etc.) » ;
4. la solidarité de proximité : « je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles (personnes âgées, handicapées, malades, etc.) ».

Les réservistes civiques, mais aussi les volontaires ou anciens volontaires du Service civique, comme les bénévoles réguliers d'associations ne pouvant poursuivre leur activité en raison du confinement, seront particulièrement mobilisés pour répondre à ces enjeux de solidarité.

Ces derniers devront dans le cadre de leurs actions, appliquer et respecter les 5 règles de sécurité des volontaires suivantes :

1. respecter et garder ses distances de sécurité d'au moins 1 mètre avec les bénéficiaires et les autres bénévoles ;

2. appliquer les gestes barrières pour se protéger et protéger les bénéficiaires et les autres bénévoles ;
3. être un ambassadeur des règles de sécurité et des gestes barrières en les expliquant et en faisant la promotion auprès des bénéficiaires et des autres bénévoles ;
4. Informer l'association au moindre doute d'infection et rester à domicile ;
5. S'engager uniquement dans des missions à distance, depuis le domicile si âgé de 70 ans ou plus, ou porteur d'une maladie chronique.

Ce soutien de citoyens volontaires constitue une première réponse aux difficultés notamment des associations pour le maintien des missions essentielles auprès des plus vulnérables.

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Val-d'Oise centralise à cet effet le recensement des organismes exprimant le besoin d'un soutien pour une ou plusieurs des 4 missions identifiées. Dans l'hypothèse où votre organisme souhaite s'inscrire dans cette démarche de mobilisation et de solidarité nationale, je vous invite à m'adresser complété le tableau en pièce jointe au plus tard ce vendredi 27/03.